

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL .75/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

10 septembre 2024

*L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30,
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
hors lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.*

DATE DE PUBLICATION :

19 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 23

Nombre de votants : 25

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2023 ET PLAN D' ACTIONS 2024
DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « I.D.83 »**

Monsieur le Maire expose qu'en date du 27 juin 2024, Monsieur le Directeur Général de la SPL « I.D.83 » a fait parvenir le rapport d'activités 2023 et le plan d'actions 2024 de la société afin d'en prendre acte lors de notre prochain Conseil municipal.

Pour rappel cette société intervient auprès des communes et EPCI actionnaires pour leur apporter conseil, accompagnement et assistance dans différents domaines d'action et

notamment la réalisation d'études préalables pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de missions d'intérêt général.

Cette assistance permet, entre autres choses, aux collectivités :

- de parfaire la réflexion de fond indispensable pour prendre (ou non) la décision de lancer une opération après avoir identifié la totalité des besoins,
- de finaliser la définition de leur projet et des processus de réalisation afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle,
- de bénéficier d'une aide dans la gestion des processus de choix des prestataires les mieux adaptés,
- d'être éventuellement accompagnées dans les étapes opérationnelles en amont.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

DE PRENDRE acte du rapport d'activités 2023 et du plan d'actions 2024 de la Société Publique Locale « I.D.83 ».

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 25 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

HURET David

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire

